

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08. 166**

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 11 décembre 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 11 décembre 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE  
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

**ETAIT ABSENT – EXCUSE** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES RUGBY AU STADE MATET  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE**

**VOTE : UNANIMITE**

Par délibération en date du 17 juin 2008, la Ville de ROYAN a décidé de confier à l'entreprise I.M.C. la construction de nouveaux vestiaires RUGBY au stade MATET sous forme de bâtiments « clé en main » pour un montant de 373.558,64 €TTC.

Ces nouveaux locaux seront conformes aux exigences de la fédération de rugby et comprendront :

- 4 vestiaires + 2 locaux de 14 douches chacun
- Local arbitre
- Local infirmerie/antidopage
- Bloc sanitaires pour le public

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet pour le développement de cette pratique sportive, dont le coût global de l'opération est fixé à 361 210,20 €HT, soit 432 007,40 €TTC, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la réserve parlementaire pour la construction de nouveaux vestiaires de RUGBY au stade MATET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 décembre 2008

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN